



Une double tutelle menaçante !

La double tutelle, auprès du ministre du Travail et du ministre de l'Éducation Nationale, de la ministre déléguée, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, alimente les craintes quant à l'avenir de la voie professionnelle sous statut scolaire, de ses personnels et de ses élèves. La mise en place de cette double tutelle révèle les intentions du gouvernement de réformer l'enseignement professionnel sous statut scolaire pour le rapprocher de l'apprentissage favorisant ainsi la mixité des publics – éléments qui participent à la dégradation des conditions de travail des personnels et à la fragilisation du statut des PLP. D'ailleurs, Carole Grandjean, à peine nommée à ce poste, a repris les annonces du président en déclarant vouloir entreprendre *"une réforme des lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage"*.

Les organisations syndicales (CGT Éduc'action, CNT-FTE, SNALC, SNUEP-FSU, SUD Éducation, SE-UNSA) réunies en intersyndicale nationale de la voie professionnelle s'inquiètent de cette décision qui s'apparente à la volonté de limiter les objectifs de l'enseignement professionnel à l'employabilité immédiate au détriment d'une formation globale et équilibrée à un métier et de sa mission émancipatrice. Elles refusent de voir se développer la mixité des publics. La proposition de doubler les PFMP en terminale ne pourrait qu'amplifier le brouillage entre les différents statuts des jeunes et signerait un renoncement inacceptable du ministère quant à son objectif d'élévation du niveau de qualification de tous les jeunes. Par ailleurs, nos organisations s'opposeront à toute remise en cause du statut des PLP et à toutes nouvelles suppressions de poste.

Dès la rentrée, nos organisations syndicales (CGT Éduc'action, CNT-FTE, SNALC, SNUEP-FSU, SUD Éducation, SE-UNSA) engagent les collègues à la plus grande vigilance contre ces projets. Des actions et mobilisations d'ampleur seront probablement nécessaires pour maintenir l'enseignement professionnel dans l'Éducation nationale afin de garantir aux élèves l'accès à des certifications professionnelles par un diplôme pour une insertion professionnelle durable et des poursuites d'études réussies pour les élèves.